

plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu :

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous vous réjouissez avec moi de ce que l'ouverture de la vingtième Législature du Canada coïncide avec la fin victorieuse de la guerre. Il y a exactement six ans, le Parlement se réunissait en session spéciale en prévision d'une déclaration de guerre. Depuis, la guerre s'est poursuivie sans trêve, contre l'Allemagne d'abord, et aussi, plus tard, contre l'Italie et le Japon. Dès le début, le Canada a affecté ses ressources et l'effort suprême de sa population à la lutte pour la liberté et la victoire.

L'un après l'autre, les peuples agresseurs et leurs satellites ont subi la défaite totale aux mains des forces armées des Nations Unies. Chacun d'eux a été contraint de se rendre sans condition. Le 8 septembre 1943, l'Italie signait les termes de sa reddition; le 8 mai cette année, c'était l'Allemagne et, à la veille de cette semaine, le Japon. Le mois d'août a vu les effets dévastateurs de la bombe atomique sur les villes japonaises et l'entrée de l'U.R.S.S. en guerre contre le Japon. Ainsi s'est terminé le conflit mondial, la guerre la plus terrible de l'histoire de l'humanité. La victoire n'est pas seulement complète, mais elle a été remportée sur des forces sinistres solidement organisées, et conjuguées dans une tentative de conquête et de domination mondiales.

De concert avec vous, à l'ouverture du nouveau Parlement, j'adresse à la divine Providence mes humbles et reconnaissantes actions de grâces pour la délivrance que la population du Canada et celles d'autres pays doivent à sa miséricorde. Notre génération est témoin d'une manifestation frappante des opérations de la loi morale qui punit inexorablement les torts. Elle s'applique aux nations comme aux individus.

Dans ce conflit titanesque entre les forces du bien et les forces du mal, il nous a été donné d'assister au triomphe du Droit et de la Justice. Cette victoire nous apporte l'assurance du triomphe définitif du Bien, dans nos tentatives pour instaurer un nouvel ordre fondé sur la sécurité mondiale et la justice sociale.

La victoire sur la tyrannie nazie et fasciste, en Europe, et sur le militarisme japonais, en Asie, a coûté très cher. Devant la révélation de la puissance effarante des forces d'agression et de tyrannie, tous les peuples libres se sont peu à peu rendu compte de ce qu'ils doivent aux Nations alliées qui, les premières, se sont dressées devant les agresseurs. A leur héroïque résistance et à la puissance armée de toutes les Nations Unies, l'humanité doit non seulement sa liberté mais encore tout ce que les hommes libres estiment et chérissent au plus haut point.

Notre pensée se tourne spécialement, à l'heure qu'il est, vers les membres des forces canadiennes qui ont donné leur vie pour que la victoire soit nôtre, et non celle de l'ennemi. La nation tout entière s'incline pieusement devant leur sacrifice. De plus, nos cœurs partagent d'une manière spéciale les espoirs et les désirs de ceux qui attendent avec inquiétude le retour d'êtres chers, qui sont maintenant libres après une captivité de trois ans et demi dans des camps d'emprisonnement japonais. Le Canada sympathise profondément avec tous les affligés et avec les malades du corps ou de l'esprit,

avec les victimes des misères de l'emprisonnement, de la faim ou des privations.

Il appartiendra à l'histoire de consigner dans ses annales l'ampleur de la contribution canadienne dans ce conflit mondial. Nous nous réjouissons de ce que nos forces armées ont contribué dans une telle mesure à défendre et à libérer les nations dont le passé et le présent sont si intimement liés aux nôtres. Notre pays ne cessera de se rappeler avec fierté les exploits héroïques des combattants et des matelots de la marine marchande du Canada.

Nous rendons aussi hommage aux hommes et aux femmes dont la fidélité et l'assiduité au travail, sur les fermes, dans les forêts, les mines et les pêcheries, dans les usines, les ateliers et les bureaux, dans les hôpitaux et au foyer, ainsi que dans les transports et autres services, ont été indispensables à la victoire. Ce qui a permis au Canada de contribuer tellement à cette victoire, c'est l'association indéfectible de ses guerriers et de ses travailleurs.

A tous ceux dont les services et les sacrifices ont contribué à la victoire, je tiens, au nom du Parlement, à exprimer la gratitude de la nation.

Dans la mesure où il est possible de prévoir l'avenir, mes ministres ont pris les dispositions voulues pour préparer le Canada à faire face aux conditions très difficiles qui devaient nécessairement surgir après la victoire. En vertu de l'autorisation accordée par le Parlement, on a procédé à la distribution de secours, afin d'aider à nourrir, vêtir et abriter les populations sans ressources et à opérer le rétablissement des régions que l'ennemi a dévastées en Europe. D'autres mesures visant les mêmes objets et de nature à répondre à d'autres besoins impérieux seront soumises à votre considération.

Les préparatifs de démobilisation, de réadaptation et de rétablissement dans la vie civile des hommes et des femmes des forces armées étaient déjà en marche lors de la reddition de l'Allemagne: il en est de même des mesures prises pour la reconversion économique du pays, du pied de guerre au pied de paix, et pour le maintien d'un niveau élevé de l'embauchage et du revenu national. Les programmes ainsi élaborés pour répondre aux exigences de la période de transition sont actuellement en pleine opération.

Dans l'édification du nouvel ordre mondial, mes ministres sont déterminés à favoriser en tout premier lieu les initiatives de paix, d'embauchage et de santé dans toutes les relations domestiques et internationales. Pour la poursuite de ces importants objets, le Gouvernement a reçu un mandat bien précis du peuple canadien.

La Charte des Nations Unies, signée par les représentants des cinquante nations qui ont pris part à la conférence de San-Francisco, sera soumise à votre approbation. Cette charte exprime la résolution des signataires de maintenir une paix fondée sur les principes, de la justice et le respect des droits de l'homme, et d'encourager, par la coopération internationale, le bien-être de tous les peuples.

Dans la poursuite du bien-être national, la coopération et la bonne volonté entre le gouvernement du Dominion et les gouvernements des provinces sont aussi nécessaires qu'elles le sont entre nations quand il s'agit de maintenir la paix mondiale et la prospérité internationale. Vous serez heureux d'apprendre qu'à la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa au mois d'août, les délégués ont abordé avec succès l'examen de propositions visant à favoriser le maintien à un niveau élevé de l'embauchage et